



Des marchés gratuits pour se débarrasser des encombrants 21 août 2019

La Commune d'Anderlecht poursuit son plan d'action pour combattre les incivilités au quotidien. Du 24 août au 8 septembre, elle offre à ses habitants la possibilité de se débarrasser d'objets encombrants lors de trois week-ends de « marché gratuit & vide-grenier » organisés dans trois quartiers différents :

- les **24 et 25 août** à Cureghem (rue des Goujons / rue Dr. Kuborn)
- les **31 août et 1er septembre** à Scheut (avenue Commandant Vandermeeren)
- les **7 et 8 septembre** à Marius Renard (avenue Docteur Lemoine)

De 10h à 14h, les Anderlechtois pourront **venir déposer des objets** (meubles, vêtements, jouets électroménager, ...) qu'ils n'utilisent plus et qui les encombrant. Sur place, une personne se chargera de faire le tri entre ce qui est valorisable ou pas. En parallèle, un **marché gratuit** sera organisé de 10h à 12h et permettra aux visiteurs de repartir avec les objets qui les intéressent. En fin de journée, tout sera donné via la filière de récupération ou évacué dans les encombrants.

Une **campagne de déchetterie mobile** sera également organisée du 14 au 25 octobre, dans 10 lieux différents de la commune.

Par ailleurs, le service Entretien des Espaces publics souhaite collaborer avec les habitants, que ce soit via les **comités et associations de quartier** ou via la création d'un **réseau de networkers**. Toute personne désireuse d'aider à embellir son quartier peut en effet s'engager en tant que networker. Voici quelques exemples d'actions possibles : diffusion des bonnes pratiques de propreté dans votre quartier, adoption d'un pied d'arbre, coup de main lors de grosses journées de nettoyage organisées par quartier, etc. Pour ce faire, il suffit de s'inscrire par mail via participationproprete@anderlecht.brussels.

Véritable **relais entre les riverains et la Commune**, les comités et associations de quartier peuvent agir à différents niveaux : par la transmission d'informations utiles au service communal (ex. : une bulle à verre mal placée qui empêche le passage des PMR, une problématique récurrente dans un quartier qui demande une réaction spécifique, ...), par l'organisation d'un ramassage/nettoyage collectif, la tenue d'un stand de sensibilisation lors d'un événement de quartier, etc.

Enfin, la Commune rappelle que les riverains peuvent toujours **signaler un dépôt clandestin** en ligne via "Fix My Street", par mail (proprete@anderlecht.brussels) ou par téléphone (0800 9 1070).